
Nombre de membres

Séance du mardi 05 juin 2018

en exercice: 18

L'an deux mille dix-huit et le cinq juin l'assemblée régulièrement convoquée le 29 mai 2018, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIEHL.

Présents : 15

Sont présents: Emmanuel RIEHL, Jean MATHIEU, Véronique VATAUX, Damien KREMPP, Claude SCHLOSSER, Brigitte JENIE, Françoise FOERSTER, Pascale PERNON, Jacques HENRY, François MOUCHOT, Christiane CHENIN, Sylvie ORGEL, Olivier COCHELIN, Adel BELAID, Armelle DASTILLUNG

Votants: 17

Représentés: Emmanuel LANTZ, Sonia RING

Excusés:

Absents: Malika FUNAZZI

Secrétaire de séance: Claude SCHLOSSER

Objet: LISTE ANNUELLE EN VUE DE LA FORMATION DU JURY CRIMINEL 2019 - DE 2018 034

Le tirage au sort effectué conformément à l'article 261 du code de procédure pénale a nommé les personnes suivantes :

- Mme Sandra HOSPITAL
- Mme Danièle PARAY épouse ROSS
- M. Eric ALLAIRE

Objet: SUBVENTION 2018 - DE 2018 035

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser la subvention suivante pour 2018 :

- Amicale des sapeurs-pompiers : 1 473,90 €.

Objet: SUBVENTION 2018 - DE 2018 036

Le maire présente au conseil municipal la demande de subvention de Mme Juliette WELSCH pour son projet de court métrage qu'elle a réalisé du 21 au 26 mai 2018 à Abreschviller.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 400 € à l'association L'AGORA.

Objet: AVENANT TRAVAUX "MAISON DE SANTE" (lot n° 4) - DE 2018 037

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise l'avenant n° 1 au marché de l'entreprise BARIZY ALU PVC, pour le lot n° 4 « Menuiseries extérieures PVC », pour le montant suivant : 1 697,50 € HT, soit une augmentation de 4,03 % du marché initial.

Le montant global du marché se compose ainsi :

- marché initial HT : 42 144,00 €
- montant HT de l'avenant n° 1 : 1 697,50 €
- montant total HT du marché : 43 841,50 €.

Objet: AVENANT TRAVAUX "MAISON DE SANTE" (lot n° 9) - DE 2018 038

Après en avoir délibéré et considérant l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 5 juin 2018, le conseil municipal autorise l'avenant n° 2 au marché de l'entreprise MC Chauffage, pour le lot n° 9 « Plomberie/Sanitaire », pour le montant suivant : 2 625,40 € HT, soit une augmentation de 8,48 % du marché initial.

Le montant global du marché se compose ainsi :

- marché initial HT : 30 955,00 €
- montant HT de l'avenant n° 1 : 3 613,00 €
- montant HT de l'avenant n° 2 : 2 625,40 €
- montant total HT du marché : 37 193,40 €.

Objet: DECISIONS MODIFICATIVES DE CREDIT N° 1 - DE 2018 039

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide les modifications de crédit suivantes sur le budget annexe de l'eau pour l'exercice 2018 :

		dépenses	recettes
C/6061	Fournitures non stockables (eau, énergie ...)	- 337,00	
C/6811	Dotations aux amortissements	+ 337,00	
C/2315-10012	Immobilisations corporelles en cours	+ 304,00	
C/281561	Service de distribution d'eau		+ 304,00.

Objet: DECISIONS MODIFICATIVES DE CREDIT N° 2 - DE 2018 040

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide les modifications de crédit suivantes sur le budget annexe de l'eau pour l'exercice 2018 :

		dépenses
C/6061	Fournitures non stockables (eau, énergie ...)	+ 2 000,00
C/6063	Fournitures d'entretien et petit équipement	+ 1 000,00
C/6071	Compteurs	+ 3 000,00
C/61523	Réseaux	+ 2 600,00
C/618	Divers	+ 1 000,00
C/6541	Créances admises en non-valeur	+ 1 000,00
C/022	Dépenses imprévues	- 10 600,00.

Objet: DIAGNOSTICS LOGEMENTS COMMUNAUX - DE 2018 041

Le maire présente au conseil municipal les différents devis des entreprises sollicitées afin d'établir le dossier technique pour les 6 logements communaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise LAMBERT pour un montant total de 600 € HT et autorise le maire à le signer.

Objet: CESSION TERRAINS (GFR DE LA VALETTE) - DE 2018 042

Le maire présente au conseil municipal la proposition d'achat de terrains du Groupement Foncier Rural de La Valette.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reporter ce point.

Objet: CESSION TERRAINS (PIERCY Francis) - DE 2018 043

Le maire présente au conseil municipal la proposition d'achat de terrains de M. Francis PIERCY, section 29 parcelles n° 7, 8, 9 et 10 pour un total de 31,52 ares. La transaction est fixée à 2461,23 €, les frais étant à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré et considérant que ces parcelles sont soumises au régime forestier, le conseil municipal accepte le principe de la vente et demande la distraction du régime forestier des dites parcelles.

RIEHL Emmanuel
Maire d'Abreschviller

